Beaufort pratique
Location de salles

La ville de Beaufort-en-Anjou propose une gamme variée d'espaces dédiés à la location. Des salles de taille et de capacité diverses sont à votre disposition.
Toute utilisation de salle et ou de matériel, à titre payant ou à titre gratuit, doit faire l'objet d'une demande auprès de la mairie de Beaufort-en-Anjou.

– Pré-réserver votre salle en ligne en quelques clics : cliquez ici
Depuis la fin mai 2024, la ville est dotée d'un logiciel de réservation de salles. Particuliers, associations, organismes, entreprises… Cette nouvelle plateforme vous permettra, après la création de votre compte client, de pré-réserver une salle en ligne.
Vous y retrouvez également de nombreuses informations sur les salles communales comme leurs disponibilités, tarifs, capacités…
Attention, il n'y a plus de formulaire papier.
Si vous rencontrez des problèmes de connexion, avez besoin d'aide ou souhaitez obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'accueil de la mairie au 02 41 79 74 60.

Informations utiles :
– Consultez la liste des salles, les tarifs 2024 et leurs caractéristiques : cliquez ici.
– Consultez la liste des salles, les tarifs 2025 et leurs caractéristiques : cliquez ici.

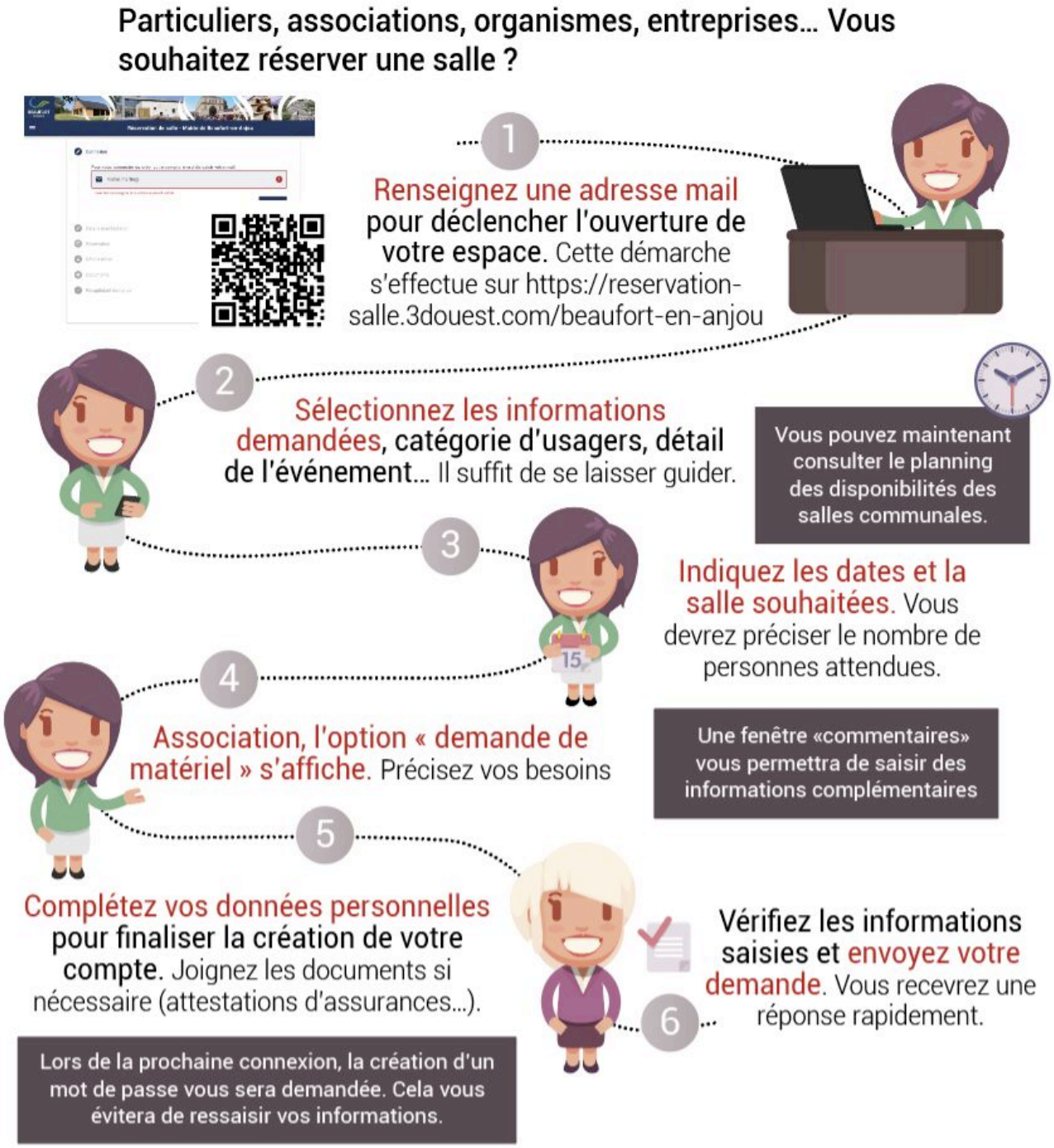
Particuliers, associations, organismes, entreprises… Vous souhaitez réserver une salle ?
1
Renseignez une adresse mail pour déclencher l'ouverture de votre espace. Cette démarche s'effectue sur https://reservation-salle.3douest.com/beaufort-en-anjou
2
Sélectionnez les informations demandées, catégorie d'usagers, détail de l'événement… Il suffit de se laisser guider.
Vous pouvez maintenant consulter le planning des disponibilités des salles communales.
3
Indiquez les dates et la salle souhaitées. Vous devrez préciser le nombre de personnes attendues.
4
Association, l'option « demande de matériel » s'affiche. Précisez vos besoins
Une fenêtre «commentaires» vous permettra de saisir des informations complémentaires
5
Complétez vos données personnelles pour finaliser la création de votre compte. Joignez les documents si nécessaire (attestations d'assurances…).
Lors de la prochaine connexion, la création d'un mot de passe vous sera demandée. Cela vous évitera de ressaisir vos informations.
6
Vérifiez les informations saisies et envoyez votre demande. Vous recevrez une réponse rapidement.

Tous les tarifs « ménage » ont été supprimés.
Celui-ci n'est plus facturé mais reste dorénavant à la charge de l'utilisateur.
La salle devra être rendue « propre », c'est-à-dire telle que vous l'avez découverte lors de l'état des lieux entrant.
Un kit de nettoyage est mis à disposition dans chaque salle.
Si, à l'état des lieux sortant, il est constaté que le ménage n'est pas ou mal fait, le temps passé à nettoyer la salle par les agents communaux sera facturé en supplément aux utilisateurs.

Associations, vous bénéficierez toujours de la gratuité de la location.
Restera à la charge de l'utilisateur, le chauffage (voir ci-dessus).

——

Dans le cadre du « Plan de sobriété énergétique » enclenché en 2023 par les élus de Beaufort-en-Anjou, des modifications en termes de location de salle ont été apportées. Elles sont actives depuis le 1er janvier 2024.

Un forfait " chauffage " a été rattaché aux tarifs dits « d'hiver ».
Une ligne « facture chauffage » s'ajoute en période hivernale, à savoir du 16 octobre au 30 avril.
À noter que le rez-de-chaussée des Halles pourra être loué sans chauffage.

Les salles Anne de Melun et Gabriel Boussard sont ouvertes à la location uniquement entre le 1er mai et le 15 octobre.
Peu utilisées en « hiver », elles seront fermées à la location en période de chauffe (à l'exception de la restauration scolaire).

Consultez les différentes salles et tarifs : cliquez ici.
Les modalités de réservations restent les mêmes :
– Pour les particuliers : cliquez ici.
– Pour les associations, organismes ou entreprises : cliquez ici.